

Avis voté en plénière du 29 mars 2017

Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer

Déclaration du groupe de l'Artisanat

Plusieurs enquêtes attestent de l'ampleur des violences subies par les femmes en Outre-mer, malgré les diverses initiatives locales pour lutter contre ce phénomène. La situation est d'autant plus alarmante qu'une augmentation des violences a été constatée dans certains territoires au cours des dix dernières années, alors même qu'une grande partie des victimes ne porte pas plainte.

Il est donc primordial que la politique nationale pour faire reculer ces violences et accompagner les victimes parvienne à mieux irriguer les Outre-mer, tout en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs locaux. Dans ces territoires, bon nombre de femmes se trouvent dans une situation de fragilité qui les expose davantage au risque de subir des violences familiales ou conjugales : faible niveau d'instruction, dépendance économique, grossesses précoces, mauvais accès à la contraception...

À cela peuvent s'ajouter des situations d'isolement géographique ou encore le poids de traditions tendant à une vision dévalorisée de la femme dans la société.

L'avis formule des propositions pour mieux repérer et aider les victimes, mais il insiste aussi sur les leviers à actionner pour prévenir ces violences.

La prévention est en effet fondamentale et des politiques volontaristes doivent être conduites en ce sens.

Il faut en premier lieu, lutter contre les stéréotypes sexistes dans toutes les sphères de la société.

Il est crucial de faire évoluer le regard sur les femmes et leur place dans la société et la famille, et par conséquent sur les violences qu'elles peuvent subir. Mais cela implique aussi que les femmes elles-mêmes ne considèrent plus les violences à leur encontre comme une fatalité et transmettent cela à leurs propres enfants.

Pour agir en ce sens, il est urgent :

- d'éduquer à l'égalité femmes-hommes, à l'école et dès le plus jeune âge,
- de promouvoir une meilleure information sur la sexualité et la contraception,
- de renforcer également les campagnes de sensibilisation à la lutte contre les violences en s'appuyant sur des supports et des modalités qui permettent de dépasser les barrières de langue ou de localisation géographique.

En second lieu, il est essentiel de se mobiliser pour favoriser l'autonomie des femmes par l'emploi.

En effet comme le souligne l'avis, celles qui ont un niveau de formation élevé sont moins touchées par les violences conjugales. L'on sait également que l'indépendance économique facilite l'éloignement d'une relation violente.

Il convient donc de tout mettre en œuvre pour éviter que des jeunes filles ne quittent l'école de façon précoce et ne se retrouvent sans qualification.

À défaut, il importe d'actionner tous les leviers leur permettant de se replacer dans une trajectoire d'insertion ou de réinsertion professionnelle en s'appuyant sur les acteurs du Service public de l'emploi et leurs partenaires économiques locaux.

Plus généralement, il est fondamental d'encourager les jeunes filles et les femmes à se former et ainsi de leur donner les moyens d'accéder à l'emploi. À ce titre, compte-tenu du fort taux de chômage que connaissent de nombreux territoires ultramarins, il est souhaitable d'encourager les femmes à créer leur propre emploi.

Dans ce cadre, elles peuvent compter sur le soutien des chambres consulaires et sur leur connaissance du marché local pour obtenir un appui au montage de projet, mais aussi pour être accompagnées dans la recherche de financements tels que le microcrédit.

Au final, le groupe de l'artisanat considère qu'il convient de donner aux femmes ultramarines toutes les armes leur permettant de se positionner en première ligne dans le combat contre les violences dont elles font encore trop souvent l'objet. Il a voté l'avis.